

HORAIRE DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture au public:
lundi, mardi, jeudi et vendredi : 14h à 16h
Mercredi : fermée
Permanences des élus:
lundi et vendredi de 18h à 19h
Compte Facebook : Mairie de Mareuil la Motte
Site Internet: mareuil-la-motte.fr

Contact

Secrétaire : Marie-Laure BOUVET
Adresse : 1, rue de la Place
60490 Mareuil-la-Motte
Téléphone : 03 44 42 53 07
Mail : mairie@mareuil-la-motte.fr

Octobre 2023
N°30

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE



Mairie de Mareuil-la-Motte
1, rue de la Place
60490 MAREUIL-LA -MOTTE
Tél.: 03 44 42 53 07

COMMUNE DE MAREUIL-LA-MOTTE



Bulletin d'informations municipales

Mot de madame la Maire

Madame, Monsieur,

Cet été, plusieurs manifestations ont animées joyeusement notre village. Des travaux ont été réalisés : trottoir rue du pré Jean Rouart, toiture de la chaufferie de l'école, dalle derrière la salle des fêtes (photos ci-dessous). A l'école, des filtres anti chaleur ont été posés sur les baies vitrées de la classe des grands et des stores sur les fenêtres du périscolaire.

La rentrée a permis d'accueillir 73 élèves dans les trois classes. Le service périscolaire a atteint le maximum d'enfants compte tenu de sa capacité d'accueil, principalement à la cantine.

Des travaux de réfection de voirie seront bientôt réalisés route de st Claude.

De nombreux dossiers sont en cours dont celui de la révision du PLU commencé en début d'année.

« Au fil de la route » a rejoint le salon de coiffure itinérant « Excellence coiffure » chaque premier mercredi du mois sur la place.

Au fil de la Route vous propose tous travaux de couture, retouche et créations.

Michèle Swynghedauw, maire

Dans ce numéro :

Mot de la Maire

Compte rendu réunion du conseil municipal du 3 juillet 2023

Informations diverses :

- contact
- fêtes et manifestations



Ça s'est passé chez nous... cet été

Trottoir rue du Pré Jean Rouart



Toiture de la chaufferie



Fêtes et manifestations

-samedi 7 octobre : représentation par Théatrhum à Tricot de « *le retour aux fourches* » à 20H.

-mardi 31 octobre : **VILLAGE HANTE** de 19H à 23H sur la place. Décorez votre maison et participez au concours. (les organisateurs ont besoin de boîtes de conserve, vous pouvez les déposer en mairie)

-mercredi 1er novembre : **kermesse des petits monstres** de 14H à 18H, défilé costumé et résultats du concours.

-samedi 11 novembre : **commémoration de l'armistice**. Rassemblement devant la mairie à 10H30, puis cérémonie aux monuments aux morts et dépôt de fleurs au cimetière suivis d'un vin d'honneur.

-samedi 11 novembre : dans le cadre du 23ème festival « Contes d'automne » et en partenariat avec la médiathèque départementale de l'Oise (MDO), la bibliothèque JETULIS vous propose un spectacle gratuit conté par Céline Ripoll intitulé « *Les animaux du Pacifique* » à 18H30 à la salle des fêtes de Mareuil-la-Motte pour tout public à partir de 6 ans.

-vendredi 22 décembre : **Village de Noël** à partir de 17H30. Afin de faire des décorations non jetables et plus écologiques, nous recherchons des rondelles de bois d'un diamètre de 10-15cm et d'une épaisseur de 1cm qui seront décorées par les enfants. Il en faut beaucoup. Merci de nous les apporter en mairie.

AVANT/APRES



Guignol à la caravanes des jeux



Feu d'artifice



Kermesse du 14 juillet



Conseil municipal

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à Mareuil-la-Motte, en la salle de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme SWYNGHEDAUW Michèle, maire.

Étaient présents : MM. SWYNGHEDAUW Michèle, PILLOY Roger, BOMY Dominique, BOILEAU Jean-Marc, BUKWA Gérald, LEROY Gabriel, MATRAN Frédéric, BRACONNIER Jean-Paul, DECAUX Charline, BOMY Alexandre, VINCENT Virginie et GUILBERT Gaël formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné pouvoir : M. FOULON Ludovic ayant donné pouvoir à M. BOMY Alexandre

Était absent : M. MATHIEU Jean-Marie

Convocation du 26.06.2023 Membres en exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13

Madame la maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
M. BRACONNIER Jean-Paul a été nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

Délibération n°1
RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Madame la maire fait part au conseil du courrier de Mme la Préfète de l'Oise indiquant que les mandats des membres de la commission de contrôle des listes électorales expirent dans le courant de l'été 2023 et qu'il convient de désigner de nouveaux membres pour trois ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré nomme Monsieur BUKWA Gérald deuxième conseiller municipal dans l'ordre du tableau, qui déclare son consentement à se porter volontaire pour la commission de contrôle des listes électorales.

Délibération n°2
RENOUVELLEMENT DE L'EMPLOI EN CDD D'INTERVENANT EN LANGUE VIVANTE DANS LES CLASSES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Madame la maire rappelle au conseil qu'un poste d'intervenant en anglais est mis en place dans les classes chaque année et l'informe qu'il convient de renouveler l'opération pour l'année scolaire 2023/2024.

Oui l'exposé de madame la maire, le conseil décide de créer un emploi, en CDD, d'intervenant en langue vivante (Anglais) dans les classes, pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 5 juillet 2024 pour une durée hebdomadaire de 4h50.

Délibération n°3
RENOUVELLEMENT DES ETUDES SURVEILLEES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Madame la maire rappelle au conseil que depuis la mise en place des études surveillées en 2015, ce service remporte toujours un vif succès et qu'il conviendrait de renouveler celui-ci pour l'année scolaire 2023/2024.

Madame la maire rappelle que les études surveillées se dérouleront les lundis, mardis et jeudis de 16h15 à 17h15, hors vacances scolaires et jours fériés à compter du 1^{er} septembre 2023 et ce jusqu'au 5 juillet 2024.

Délibération n°4
RENOUVELLEMENT DU POSTE EN CDD D'INTERVENANT ANGLAIS A L'ECOLE PRIMAIRE ET ETUDES SURVEILLEES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Madame la maire rappelle au conseil que pour l'année 2023/2024, l'intervention Anglais dans les classes ainsi que les séances d'études surveillées, nécessitent le renouvellement du poste d'intervenant pour l'année scolaire à venir.

Mme Grevet Ilse est renouvelé dans son poste d'intervenante Anglais, et études surveillées pour la période allant du 1^{er} septembre 2023 au 5 juillet 2024 inclus, pour une durée hebdomadaire de 7 heures 30 minutes soit 7,50 heures.

Délibération n°5
CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET

Madame la maire fait part au conseil municipal que, pour le bon fonctionnement du service animation (périscolaire/cantine), et compte tenu de l'accroissement du nombre d'enfants inscrits et des taux d'encadrement à respecter, il conviendrait que soit créé, à compter de la rentrée scolaire 2023-2024, un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial à temps non complet, en contrat de travail de droit public à durée déterminée fondé sur l'article L.332-8 3° du code général de la fonction publique, pour une durée de trois ans, ceci afin de renforcer l'équipe déjà en place.

L'agent contractuel sera recruté afin de renforcer l'équipe d'animation, pour un temps d'emploi de 24h00 hebdomadaires durant la période scolaire et de 72h00 pour l'ensemble de la période non scolaire, soit une annualisation correspondant à 20.48/35^{ème}.

Madame la maire est chargée de nommer l'agent contractuel et est autorisée par le conseil municipal à signer toutes pièces utiles à cet effet, notamment le contrat de travail.

Délibération n°6
PRIX DU REPAS CANTINE A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2023

Madame la maire rappelle au conseil que depuis la rentrée de septembre 2022, le prix d'un repas par enfant est facturé au tarif de 3,30 € (ce prix comprenant le repas fourni par la société API ainsi que le pain fourni par la commune).

Madame la maire fait part au conseil que le tarif des repas fournis par la Société API RESTAURATION subira une nouvelle hausse de 6,2 % à compter du 1^{er} septembre 2023.

Compte tenu des révisions tarifaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de porter le prix du repas par enfant facturé aux familles à 4,00 € à compter du 1^{er} septembre 2023.

Délibération n°7
PRIX DE LA SEANCE D'ETUDES SURVEILLEES A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2023

Madame la maire rappelle au conseil que depuis la mise en place des études surveillées en 2015, le prix de la séance n'a pas augmenté et reste facturé aux familles au tarif de 2,50 € par enfant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à douze voix pour et un vote blanc, décide que soit porté à 3,00 € par enfant concerné, le prix de la séance d'études surveillées facturé aux familles, à compter du 1^{er} septembre 2023.

Délibération n°8
SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION JETULIS

Madame la maire fait part au conseil de la demande de subvention supplémentaire formulée par cette association qui participera au Festival d'Automne en faisant intervenir un conteur pour les enfants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'octroyer 275 € supplémentaires à l'association « Jetulis » de Mareuil-la-Motte, ce qui porte le montant qui lui a été accordé pour l'année 2023 à 1 275,00 €.

Dalle refaite sur le côté de la salle des fêtes

